



Date de premier constat médical d'une pathologie

Par **domi31**, le **04/09/2009** à **18:31**

Bonjour,

J'ai un contrat indemnités journalières souscrit depuis le 1er janvier 2009 .Or j'ai contracté un cancer , et la date de premier constat medical fait foi pour le paiement de mes indemnités journalières . La date de premier constat medical est elle la date de l'examen servant à affirmer le diagnostic(biopsie) ou est ce la date de premiere consultation (examen systématique : mammographie) ?
merci de votre reponse

Par **cloclo7**, le **07/09/2009** à **21:37**

il me semble que c'est la date où le diagnostic est posé, donc la date de la biopsie je dirai même la date où vous avez eu les résultats de la biopsie